



DOCUMENT CADRE

Axes de travail partenarial envisagés en 2026 entre le SIAB et l'Observatoire de l'Économie et des Territoires

Ce document-cadre s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat (article 3) établie entre le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB) et l'Observatoire de l'économie et des territoires, en date du 30 mars 2023.

Il fait suite à ceux établis précédemment, en date du 29 mars 2024 et du 31 mars 2025.

1 Contexte du partenariat

- Le SIAB, adhérent à l'Observatoire en qualité de membre actif, travaille actuellement à la révision du schéma de cohérence territorial (SCoT) du Blaisois, procédure approuvée par le Comité syndical le 28 juin 2022.

Cette révision du SCoT intervient dans le cadre de sa mise en conformité avec la loi climat et résilience et les objectifs fixés par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), dont la production de logements à prix maîtrisés et la gestion économe des espaces.

Cette révision, et l'évolution réglementaire ayant créé un cadre de suivi commun des politiques de l'habitat et du foncier, conduit le SIAB à travailler avec les 3 EPCI qui le constituent sur les problématiques d'habitat, de foncier et d'artificialisation des sols.

- L'Observatoire souhaite de son côté poursuivre le travail engagé sur cette thématique habitat / foncier en complétant les observatoires locaux mis en place en matière d'habitat et de foncier, répondant ainsi aux préoccupations de plusieurs de ses membres tel qu'il ressort de son comité de programmation du 6 février 2026.

Dans le cadre de son action d'intérêt économique général, l'Observatoire souhaite continuer à mener ce projet de façon transversale, en mutualisant au maximum les travaux et les données et en s'inspirant de méthodes déjà éprouvées par ailleurs. Il veut ainsi mettre en œuvre un dispositif mutualisé d'observation de l'habitat et du foncier.

- L'analyse de la consommation d'espace pour l'année 2022, et la validation de la méthode avec la DDT, ont demandé un temps conséquent. Aussi, certaines actions prévues en 2025 ont été reportées. Par ailleurs, la reconduction se poursuit, et des mises à jour et rendus sont à prévoir pour 2026 (bilans sur l'habitat / rapport annuels / rapports triennaux).

1 Contenu et calendrier des travaux envisagés en 2026

- Pour poursuivre ce **dispositif mutualisé et partenarial d'observation de l'habitat et du foncier**, tout en prenant en compte les principaux enseignements des études et analyses déjà mises en place sur le périmètre du SIAB, l'Observatoire mènera les travaux suivants :
 - Enrichissement continu de l'Observatoire en ligne (données, analyses) et du tableau de bord synthétique annuel
 - Actualisation des données source et des indicateurs annuels habitat & foncier
 - Traitement spécifique de données (indicateurs, analyses) dans le cadre du bilan sur l'habitat
 - Intégration et traitement des fichiers fonciers 2023 (avant mai)
 - Finalisation des rapports triennaux (portant sur les millésimes 2021 à 2023)
 - Finalisation des travaux méthodologiques SIG sur la base des documents d'urbanisme (zonage, OAP, ...) en lien étroit avec les travaux des EPCI sur les friches et l'optimisation des ZAE pour identification et calcul du potentiel foncier (dents creuses, densification, ..)
 - Réalisation d'un rapport annuel reprenant les éléments de l'observatoire territorial. Ces documents seront déclinés à l'échelle du SIAB et des EPCI.
 - Finalisation du site web dédié « Observatoire territorial de l'habitat et du foncier ».

Ces travaux s'inscriront dans les exigences réglementaires suivantes :

- décret n°2022-1309 du 12 octobre 2022, repris au L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation, qui a instauré les observatoires de l'habitat et du foncier
- article L. 2231-1 du Code général des collectivités territoriales, et Décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols notamment l'article 3 définissant les attendus du rapport triennal
- La mise en œuvre opérationnelle des travaux listés ci-dessus sera déterminée et précisée en concertation étroite avec les services du SIAB et des EPCI de son territoire. A noter que les inventaires des zones d'activité économique prévus au code de l'urbanisme font déjà l'objet depuis de nombreuses années d'un travail partenarial en concertation étroite avec les services des EPCI à fiscalité propre concernés.
- Les principaux chiffres, indicateurs et tendances concernant le logement donneront lieu à un tableau de bord synthétique qui pourra être restitué en Comité syndical et en Commission intercommunale du logement.
- Ces travaux s'étaleront sur l'ensemble de l'année 2026 et pourront se poursuivre en 2027.

- Les documents et travaux produits pourront être diffusés par le SIAB et par l'Observatoire. Conformément à sa mission d'intérêt économique générale inscrite dans ses statuts, l'Observatoire est propriétaire des méthodes, données et travaux qu'il produit afin d'en faire profiter l'ensemble de ses membres et plus généralement le grand public, sous réserve du respect de l'article 5 (Obligations légales et conventionnelles) de la convention signée entre l'Observatoire et le SIAB.
- La mise en œuvre d'un tel dispositif d'observation nécessite, pour être pertinent et durable, un travail sur la durée (mise à jour des données, suivi de nouveaux indicateurs, maintenance des outils, adaptation aux réglementations, actualisation des états des lieux, ...). Il conviendra donc d'établir des documents-cadre similaires pour les années à venir.

1 Engagements financiers des partenaires au titre de 2026

	MONTANT
CHARGES	12 000 €
Coût de l'ensemble des travaux concernant le périmètre du SIAB	12 000 €
RESSOURCES	12 000 €
Autofinancement Observatoire	2 400 €
Participation aux frais du SIAB	9 600 €

Fait en double exemplaire à Blois, le **10 MARS 2026**

Pour

**Le Syndicat Intercommunal de
l'Agglomération Blésoise**

Le Président



Christophe DEGRUELLE

Pour

**L'Observatoire de l'Economie
et des Territoires**

Le Président



Jean-Luc BROUTIN